LES MÉDECINS SALARIÉS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ?



Photo : http://sos-sante.zic.fr/

Chaque année l'Etat fixe le nombre d'étudiants admis dans les professions de santé (médecins, pharmaciens, kinés, infirmières….). Cette opération, baptisée *Numerus clausus,* a pour principal objectif de limiter le nombre de prescripteurs afin de réduire de facto les dépenses de santé du pays. Toujours dans cette optique d'économie, l'Etat fixe aussi le montant des honoraires des médecins. Résultats : les médecins, en nombre insuffisant dans certaines spécialités, sont débordés et se plaignent d'être mal payés. Du côté des patients, ou plutôt des impatients, on peste en attendant plusieurs mois un rendez-vous chez l'ophtalmologiste, le traumatologue ou le radiologue.

Obsédé par les dépenses de santé, l'Etat multiplie inlassablement les initiatives pour raboter les droits des assurés : incitation des médecins à substituer les médicaments génériques aux médicaments traditionnels, non remboursement de médicaments baptisés pour la circonstance "médicaments de confort", taxation sur les boîtes de médicament au-delà d'un certain nombre de boîtes délivrées, campagne de prévention et de vaccinations … Et comble de l'hypocrisie, insidieusement, en leur attribuant des points convertibles en

rémunération, l’Etat soudoie les médecins et pharmaciens qui deviennent alors prescripteurs de la Sécurité sociale !! Les “nouveaux médecins” transformés en fonctionnaires, à défaut d’une augmentation d’un ou deux euros réclamée depuis des lustres, voient leur manque à gagner compensé par des back chiches conséquents qui leur rapportent chaque année quelques milliers d’euros à condition bien sûr d’appliquer avec zèle les consignes de leur ministre.

Le petit encadré ci-dessous, extrait d’un Ouest France récent, nous apprend combien coute à la Sécu la rétribution des médecins inféodés à la nouvelle politique de santé de nos gouvernants.

